



Mise en demeure

Par S13

Bonjour,

Je sollicite votre aide suite à un litige qui m'oppose à mon bailleur. Je suis locataire depuis 2 ans d'un appartement situé dans une résidence neuve. Lors de la première année diverses problématiques ont été rencontrées :

- entretien d'une parking non fait ;
- inondation du parking à deux reprises ;
- portail du garage non fonctionnel pendant 1 an ;
- portail de la résidence non fonctionnel pendant 1 an ;
- accès à la résidence bloqué par le chantier des bâtiments non livrés ;
- luminaires du parvis non fonctionnels pendant 6 mois ;

Le loyer a été augmenté 6 mois après mon arrivée comme prévu au bail alors même que la situation n'était pas optimale.

Mes demandes via l'application sont restées sans réponse.

J'ai fini par les solliciter à plusieurs reprises par courrier recommandé. Réponses négatives par mails.

Je sollicite donc un rendez vous que j'obtiens difficilement. Il y a eu un problème sur l'un de mes prélèvements automatiques ce qui a conduit à planification de cette fameuse réunion qui ne mène strictement nul part.

Deux mois, cette mensualité n'a pas été libérée (les suivantes sont acquittés) et je reçois je mise en demeure par mail.

Que me conseillez vous de faire ?

Je vous informe avoir commence une démarche de conciliation il y a 6 mois mais compte tenu de la crise sanitaire je n'ai aucune visibilité sur les délais?.

Je vous remercie pour votre aide.